

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 11 JUIN 2024

<u>Présents</u>: Mme Sylvestre - MM. El Fakri - Sénécal - Pézière - Cokgul

Assiste: M. Podan-Mavounzy (comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

<u>ATTENTION</u>

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

04 juin 2024

BOUFFEMONT ACF

Seniors D3 Poule A
Match n°26510036 du 21/04/2024
BOUFFEMONT ACF / MARLY LA VILLE ES

La Commission

Donne match perdu pour BOUFFEMONT pour en attribuer le gain au club de MARLY LA VILLE

BOUFFEMONT -1pt Obut MARLY LA VILLE 3pts 3buts

04 juin 2024

ERAGNY AS FC

Seniors D3 Poule B Match n°26475223 du 28/04/2024 GROSLAY FC 2 / ERAGNY FC 2

La Commission :

- Donne match perdu à ERAGNY pour en attribuer le gain au club de GROSLAY

ERAGNY FC 2 -1pt Obut GROSLAY FC 2 3pts 1but

- Décide d'enlever 5 points au classement de l'équipe Seniors D3 du club d'ERAGNY

DERNIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

Demande de résultat aux 2 équipes pour le mardi 17 juin 2024 Sans réponse match perdu par pénalité aux 2 équipes

Matchs concernés:

- Anciens D3 Poule C Match n° 26851364 du 02/06/2024 Ent. Beaumont Persan 32 / Frettoise 31
- Anciens D4 Poule A Match n° 26740566 du 02/06/2024 Auvers Ennery FC 32 / Goussainville FC 32
- Anciens D4 Poule B Match n° 27216357 du 26/05/2024 EMMB 34 / Thillay Vaud'Herland 32
- Anciens D4 Poule B Match n° 27216361 du 06/02/2024 EMMB 34 / Survilliers Avenir 31
 Critérium + 45 ans Poule A Match n° 25906823 du 02/06/2024 Parmain AC 35 / Ecouen FC 35
- Critérium + 45 ans Poule C Match n° 26560339 du 02/06/2024 Jouy le Moutier FC 35 / Ermont 35
- CDM D2 Poule unique Match n° 26411388 du 26/05/2024 Herblay ES 6 / TOHO AS 5
- CDM 2 D2 Match n°26411311 du 02/06/2024 Herblay ES 5 (forfait) / Roissy en France US 5
- U18 D2 Poule A Match n°25898496 du 26/05/2024 Sarcelles AAS 23 / Villiers le Bel FC 21
- U18 D2 Poule B Match n°25898230 du 26/05/2024 Persan US 21 / Cosmo Taverny 21
- U16 D2 Poule B Match n°25937060 du 02/06/2024 Sarcelles AAS 24 / Franconville FC 21
- U16 D3 Poule B Match n°25900330 du 28/04/2024 Bezons USO 22 / Persan US 22
- U16 D3 Poule D Match n°25900616 du 26/05/2024 GAFEPB 21 / Adamois OL 22
- U16 D3 Poule B Match n°225900625 du 02/06/2024 Magny en Vexin Fc 21 / Adamois OL 22



1° FORFAIT AVEC AMENDE

U14 D2 Poule A Match n° 2584773 du 25/05/2024 AAS SARCELLES 24 / FOSSES FU 21

FOSSES FU 21 Amende 30*3=90€

AAS SARCELLES 24 3 pts 5 pts FOSSES FU 21 -1 pt 0 but

FORFAIT GENERAL

APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LA LPIFF

Forfait Général : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

HERBLAY ES

CDM D2

HERBLAY ES 5 / ROISSY EN FRANCE US 5

3ème forfait dans les 3 dernières journées, (match n°26411396), application des articles 23.9, 23.9.1 et 23.9.2 du RS du DVOF (voir annexe financière)

AMENDE 110*3 = 330€

Secrétaire de Séance M. P. Sénécal Présidente de Séance Mme M. Sylvestre